LA RELEVE DES PRISONNIERS

Une déclaration du Dr Rudolph Schmidt

(Suite de la 1re page)

« La relève commence, a poursuivi le docteur Rudolph Schmidt. Ne nous annonce-t-on pas l'arrivée très prochaine du premier train de délivrance ? Souhaitons que ce train soit un encouragement à constituer ceux qui doivent suivre aussi nombreux que possible.

« *Prendre librement la place des prisonniers pour travailler au salut en commun, voilà ce qui est demandé aujourd'hui aux ouvriers de France qui trouveront à plus d'un titre, dans le présent et dans l'avenir, la récompense d'un geste qui constitue tout simplement une bonne action. C'est animé de cet esprit que votre pays doit envisager pouvoir prendre dans l'Europe de demain une place proportionnée à ses efforts et à sa valeur. Ainsi en a jugé le grand soldat qui veille ardemment sur les destinées de son pays, lequel le vénère et l'admire.*

« *Partir travailler en Allemagne, c'est aimer votre village, c'est vouloir le bien de votre pays, c'est contribuer à sa renaissance, c'est hâter la conclusion de la paix.* »

Pour l'envoi de vêtements aux prisonniers

La Maison du Prisonnier communique:

De nombreuses familles de prisonniers s'adressent actuellement aux *Maisons du Prisonnier* pour les envois de vêtements ou de sous-vêtements à destination des camps.

Les services des Maisons du Prisonnier ne peuvent que communiquer aux familles les décisions prises à cet égard par le ministère de la Guerre (Sous-direction du Service des Prisonniers de Guerre, 231, boulevard Saint-Germain) et qui ont déjà été publiées.

Par suite de la pénurie des textiles qui ne permettrait pas d'alimenter à la fois les colis individuels et les envois collectifs de l'Etat, le ministère de la Guerre a décidé de consacrer tous les stocks disponibles aux envois collectifs.

Ces stocks sont envoyés par l'intermédiaire de la Croix-Rouge Internationale aux hommes de confiance français des camps, qui sont chargés de donner satisfaction aux demandes présentées par les prisonniers. Les hommes de confiance vont être mis partout à même de gérer les magasins des camps, et des camions envoyés de zone non occupée sont affectés à chaque camp pour approvisionner les kommandos.

Ainsi sera assurée, dans la limite des possibilités, une répartition plus équitable.

Il est donc actuellement inutile de s'adresser aux *Maisons du Prisonnier* qui ne peuvent malheureusement que confirmer ces renseignements, malgré tout le désir qu'elles ont de permettre aux familles d'apporter une aide directe à nos camarades en captivité.

LE CONCOURS D'ADMISSION A L'ECOLE POLYTECHNIQUE

LYON, 22. — Voici la liste des candidats au concours d'admission à l'Ecole Polytechnique, ayant fait leurs compositions écrites à Paris (du candidat Alais au candidat Laure inclus).

Candidats admissibles à un précédent concours : Augère Rene, Bossard Jean, Bongrmwin Hervé, Cabannes Henri, Chaumeron Jacques, Choiset Claude Couturier Bernard, Detœuf Jean, Duchatteau François, Eble Bernard, Genty Jacques, Georges Louis, Guyonnet Marcel, Duvillier Jean.

Ces candidats devront répondre à l'appel qui sera fait à l'Ecole Polytechnique, 5, rue Descartes, à Paris (5e), le jeudi 6 août, à 7 heures.

Candidats déclarés sous-admissibles: Alais Fernand, Aubert Xavier, Aubert Yves, Aubertel Yves, Audibert Pierre, Aussure Paul, Avril Pierre, Bacchus Pierre, Bacheiart Henri, Bahout Rene, Barberon Pierre, Barberot Claude, Berbot Robert, Baron Rene, Bazille Pierre, Becat Clément, Bedin Daniel, Bedoura Jacques, Bernard Joël, Bernheim André, Bertet André, Berthet Philippe, Bertrand Paul, Bertrandias Jean, Bessot André, Bitterlin Didier, Blanchet Jean, Blin Jean, Blin Maurice, Bogoutsky Serge, Boileau Jacques, Boissaye Francis, Bonnet Jacques, Bonnichon Pierre, Botlangiet Yves, Bouilloux Albert, Boulin Jacques, Bourchtoff Gérard, Bourgery Maurice, Bournas Louis, Bouvet Henri, Boyer Marcel, Brasier Jean, Brunetaudud Robert, Bucher Jean, Budin François, Buisson Jean, Cabanno Roger, Cabaret Jean, Canteloube André, Carnoy Charles, Carrie Jean, Carrie Pierre, Carrier François, Caumartin Yves, Cecchini André, Chaix Jean, Chaperon Louis.

Chatain Jean, Chique Daniel, Chmuleur Jean, Christmann Maurice, Claudon Jacques, Clausse Robert, Claverie Gaston, Clavier Philippe, Clouard Robert, Cojan Noël, Colonna de Giovellinna Jean, Coudrouse Clement, Couste Georges, Croze Marcel, Dagullier Bernard, Darche Michel, Dassonville Michel, Delapalme Bernard, Delaplace Hnn-Hubert, Deloz Paul, Denan Pierre, Deniau Henri, Deniau Robert, Deroide Jacques, Desbordes Robert, Deschamps Yvon, Desforge Jean, Dubrœucq Jacques, Ducarne Jean, Dufrier Gérard, Dumont Jacques, Duquesne Georges, Echard Jacques, Edron Pierre, Emery Pierre, d'Espagnat Bernard, Faurie Jacques, Febvay Maurice, Ferrand Roger, Ferrari Claude, Fleury Robert, Flury Christian, Forestier Jean, Formery Guy, Fournier Jean, Gallet François, Garag Pierre, Gauchotte Jean, Gallet, Gauchotte Jean, Gillet Philippe, Gillet Pierre, Gilson Paul, Girond Henri, Giroudard Albert, Godbille François, Goullandeau François, de Goeguette d'Argœuvres Louis, Goulias Roger, Gouriouk Pierre, Goursevrol Gilbert, Grandjacques François, Gredy Jean, Grisard Robert, Griveau Pierre, Gross Pierre Guknot Robert, Guérin Henri, Gusussier Andre, Guitonneau Raymond, Haller Yves, Hamal Denis, Harraca Jean, Hay Georges, Heide André, Heidmann Jean, Helffer Claude, Heliot Michel, Henry Pierre, Heroin Jean, Hibon Bernard, Houssay Claude, Houssin Marie, Jacotot Pierre, Jacquemard Raymond, Jacques Michel, Jarreau Yves, Jeantils Claude, Jevardat de Fombelle Alex., Joly Pierre, Josse Paul, Kœnig Paul, Kryn Jean, Labitte Roger, de la Codre Etienne, Lagrange Claude, Lamoriette Paul, Landon Henri, Lang Henri, Lang Jean, Lannes Georges, Lardenois Jean, Latil Maurice, Laure André.

Ces candidats devront répondre à l'appel qui sera fait à l'Ecole Polytechnique, 5, rue Descartes, à Paris (5e), le lundi 3 août, à 7 heures.

L'achat par correspondance des articles textiles

VICHY, 22. — Voici une précision importante sur l'utilisation des cartes de textiles : En cas de demande d'achat par correspondance, l'acheteur peut, soit envoyer sa carte à son correspondant, soit faire découper par le maire le nombre des tickets destinés à ses achats. Dans ce cas, le maire attestera que les coupons ont été détachés par lui de la carte de l'intéressé. L'acheteur pourra encore, s'il le désire, se faire remettre par le bureau de la mairie de sa résidence, des bons pour l'article demandé moyennant remise du nombre de tickets correspondants.

La vie sportive

MARCHÉ NOIR

JE ne saurais mieux commencer cet article que par la citation des lignes ci-dessous que j'emprunte à Jacques Goddet, directeur de l'Auto :

« Ça n'est pas plus drôle que cela d'être bon joueur de football ! Votre corps n'est plus à vous. Votre vie ne vous appartient plus. Et le destin de chacun est désormais conduit par de graves messieurs fort dignes, MM. les Légistes du ballon rond, préoccupés par-dessus toute chose de sauvegarder les intérêts moraux supérieurs du sport.

« Est-il certain que ce qui est vu sous le seul angle de la moralité sportive présente le même aspect lorsqu'on le regarde sous l'angle de la justice sociale ? Le cas de l'Avia Club, frappé de pénalités sportives pour avoir été soumis à l'influence sociale d'un trop bon patron, rejoint dans son espèce le cas de tous ces joueurs cotés, de l'existence desquels on dispose allègrement, afin que le règlement soit, mordicus, appliqué. »

Oui, bien sûr, ce n'est plus drôle d'être footballer, surtout quand on est professionnel.

Je sais bien qu'on va me dire : « Qu'avons-nous à nous inquiéter du sort des joueurs professionnels ? Ils n'avaient qu'à rester amateurs. » Evidemment, mais est-on bien dans la logique pure à vouloir ignorer qu'ils méritent qu'on s'intéresse — quand même — à leur sort.

Il fut un temps, pas tellement éloigné, où les pouvoirs dirigeants avaient admis le professionnalisme. Etait-ce un bien ? Etait-ce un mal ? Les avis étaient, certes, partagés, les deux thèses trouvant des défenseurs aussi persuasifs chez les uns que chez les autres. Il n'empêche qu'à ce moment et malgré certaines transactions plus ou moins correctes, les joueurs conservaient une sorte de liberté.

Aujourd'hui, il n'en est plus ainsi. Le joueur n'est plus rien, rien de rien. Qu'il se soit fait une situation, qu'il ait fondé un foyer, qu'il veuille, en raison de sympathies personnelles, d'amitiés sérieuses, rester où il est, jouer où il veut, les pontifes de la 3 F. A. s'en f... : il ira où la Fédération l'enverra. Et la commission du statut du joueur, qui se réunit au siège de la Fédération chaque mercredi, étudie tous les cas qui lui sont soumis ! !...

Ouais ! Elle étudie les dossiers que leur présentent certains dirigeants et sur lesquels figurent plutôt des chiffres que des arguments irréfutables. Le joueur, il n'a rien à dire et c'est d'autant plus vrai qu'on ne l'invite pas à donner son opinion.

Ces messieurs de la Fédération, pour lesquels nous n'avons jamais eu ni hargne, ni tendresse particulière, nous font pour l'instant l'effet de magnifiques maquignons. Le footballer pro serait-il un paria qu'il ne puisse avoir droit au chapitre lorsqu'il s'agit non seulement de sa situation présente, mais encore de son avenir ? On serait tenté de le croire.

Si j'en crois certains dirigeants, il apparaît clair comme de l'eau de roche que certains d'entre eux — suivant leurs besoins en joueurs et aussi leurs disponibilités financières — traitent leurs affaires, puis, par le truchement de la 3 F. A., obtiennent tel ou tel joueur. « Passez-moi Un Tel et je vous donne Truc... avec une petite ristourne. » C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire.

Jusqu'à preuve du contraire — et je souhaite que la fameuse commission des statuts me donne un démenti — il n'est plus uniquement question de rendre aux clubs les joueurs qui leur appartenaient en 1939, mais d'ouvrir un marché d'esclaves où les plus offrants ont toutes chances de traiter de bonnes affaires.

Nous avions le marché noir dans le ravitaillement, nous l'avons maintenant en sport. C'est vraiment un comble et c'est bien la dernière chose à laquelle j'aurais songé.

Au fait, pourrait-on nous dire exactement où jouera Nicolas, que l'on a annoncé à La Roche-sur-Yon, à Nantes, à Bordeaux, au Mans et maintenant à Saumur, et que M. Diochon, président du F. C. Rouen, ainsi que mon ami André Mallet, vice-président, aimeraient bien voir revenir dans la ville aux multiples clochers où il a, paraît-il, « sa famille, ses amis et sa maison ».

Evidemment, il reste une solution. Pour ceux qui ne veulent pas ou ne peuvent pas changer de club : ils n'ont qu'à demander leur requalification d'amateurs, car autrement ils sont à la disposition de la Fédération, ce qui veut dire, tout simplement, qu'ils ne s'appartiennent plus.

J. MORIN.

ATHLÉTISME

RESULTATS DE L'INTERCLUBS DE L'A. S. HERICOISE

MINIMES. — 60 *mètres :* 1. Berlaud (V.S.N.), 9" 2/5 ; 2. Masson (V.S.N.) ; 3. Bréchaire (Le Gâvre).

CADETS. — 60 *mètres:* 1. Selo (V.S.N.), 8" 4/5 ; 2. Guénel (E.S.S.) ; 3. Bégaud (A.C.D.).

300 *mètres :* 1. Selo (V.S.N.), 44" ; 2. Leloup (V.B.) ; 3. Bégaud (A.C.D.).

Hauteur : 1. Lemasson (E. S. S.), 1 m. 50 ; 2. Bourron (U.S.N.), 1 m. 45 ; 3. Rabine (U.S.N.), 1 m. 45 ; 4. Selo (V.S.N.), 1 m. 40 ; 5. Bizeul (A.S.H.), 1 m. 40.

Relais 4 × 75 : 1. Amicale Contrie-Durantière, 42" ; 2. Union Sportive Nortaise ; 3. Vélo-Sport Nantais ; 4. Association Sportive Héricoise.

JUNIORS. — 80 *mètres :* 1. Merrand (U.S.N.), 9" 4/5 ; 2. Carudel (S.C.N.) ; 3. Ripoche (V.S.N.).

300 *mètres :* 1. Carudel (S.C.N.), 44" 1/5 ; 2. Hémery (V.B.) ; 3. Courau (J.S.) ; 4. Guével (E.S.S.).

1.000 *mètres :* 1. Retière (U.S.N.) ; 2. Boulay (J.S.) ; 3. Lasalle (V.B.) ; 4. Lebreton (Le Gâvre) ; 5. Busson (A.C.D.).

Hauteur: 1. Retière (U.S.N.), 1 m. 55; 2. Grassineau (A.C.D.), 1 m. 50 ; 3. Belloeil (S.C.N.), 1 m. 50.

Longueur : 1. Hérisson (S. C. N.), 6 m. 19 ; 2. Ripoche (V.S.N.), 5 m. 91 ; 3. Merrand (U.S.N.), 5 m. 71 ; 4. Teinon (S.N.U.C.), 5 m. 68 ; 5. Bégaud (A.C.D.), 5 m. 38 ; 6. Selo (V.S.N.), 5 m. 33.

Poids : 1. Teinon (S.N.U.C.), 12 m. 10; 2. Vaillant (J.S.), 10 m. 50 ; 3. Ripoche (V.S.N.), 10 m. 26 ; 4. Gautier (V.S.N.), 10 m. 22 ; 5. Dauffouy (A. S. H.), 9 m. 86 ; 6. Belloeil (S.C.N.), 9 m. 82; 7. Rouaud (Le Gâvre), 9 m. 60.

SENIORS. — 100 *mètres :* 1. Gergaud (Nozay), 12" ; 2. Faniard (U.S.N.) ; 3. Hémery (V.B.).

400 *mètres :* 1. Bernard (U.S.A.), 56" 3/5 ; 2. Faniard (U.S.N.).

1.500 *mètres :* 1. Lesimple (V.B.), 4'36" ; 2. Fraud (Le Gâvre) ; 3. Bréchaire (S.N.U.C.).

Hauteur : 1. Le Guellec (S.C.N.), 1 m. 50 ; 2. Lefèvre (V.S.N.), 1 m. 45.

Longueur : 1. Bouju (Le Gâvre), 5 m. 86 ; 2. Bréchaire (S.N.U.C.), 5 m. 75 ; 3. Agasse (J.S.), 5 m. 75 ; 4. Gergaud (S.C.N.), 5 m. 71 ; 5. Lemasson (A.S.H.), 5 m. 71 ; 6. Bernard (U. S.A.), 5 m. 34 ; 7. Lefèvre (V.S.N.), 5 m. 20 ; 8. Paloli (V.B.), 5 m.

Disque : 1. Le Guellec (S.C.N.), 29 m. 20 ; 2. Teinon (S.N.U.C.), 28 m. 88 ; 3. Bréchaire (S.N.U.C.), 26 m. 25; 4. Leroux (V.S.N.), 21 m. 90.

Relais 4×3×2×1. — 1. Vélo-Sport Nantais, 2' 20" ; 2. Sporting-Club Nozéen ; 3. Union Sportive Nortaise. 1

LE 2 AOUT, A MALVILLE
QUARTS DE FINALE
DU CHAMPIONNAT DE FRANCE
INTER-CLUBS

Pour la première fois à Nantes, le dimanche 2 août, au stade de Malville, quarts de finale du Championnat de France inter-clubs, avec le C. A. S. G. de Paris, le Stade Bordelais U. C., la Tour d'Auvergne de Rennes, le Racing-Club Rochelais, la Phalange d'Arvor de Quimper, la Saint-Pierre de Nantes.

Cette manifestation est placée sous le patronage de *L'Ouest-Eclair* et du *Phare*. 1-3-4

LE CONCOURS DES BONS D'ÉPARGNE

600.000 FRANCS DE PRIX

On sait que la caractéristique essentielle des BONS D'ÉPARGNE (qui présentent par ailleurs tous les avantages des Bons du Trésor) est d'être remboursable sans frais et immédiatement dans un certain nombre de cas.

Il a paru que de nouveaux cas de remboursement anticipé étaient peut-être souhaitables. Un grand Concours dote de 600.000 francs de prix vient donc d'être institué.

Ce Concours est fort simple. Quatre nouveaux cas de remboursement anticipés des Bons d'Epargne vous sont proposés. Ce sont : L'invalidité permanente du porteur, de son conjoint, d'un de ses ascendants ou descendants ; maladie ou intervention chirurgicale entraînant une indisponibilité de plus de trois mois ; achat important de matériel agricole ou artisanal ; construction ou réparation de bâtiments agricoles ou artisanaux.

Il s'agit pour vous de les classer par ordre de préférence et de répondre à une question subsidiaire très simple... pour pouvoir peut-être remporter le 1er prix de 100.000 francs.

En outre des suggestions vous sont demandées, — toujours pour la détermination de nouveaux cas de remboursement anticipé, — les meilleures d'entre elles recevront des récompenses. Au total, 600.000 francs de prix seront distribués. Les feuilles de réponse au Concours se trouvent aux guichets des Caisses publiques, Banques, Postes, notaires, etc...

HAEGG POURSUIT SES RECORDS

STOCKHOLM, 22.— Le suédois Haegg vient d'améliorer le record du monde des 2.000 mètres avec 5' 16" 4/10 contre 5' 16" 8/10 de l'américain Helsingforgs. C'est le 4e record de Haegg depuis trois mois. 0

LA RÉUNION DE CHATEAUBRIANT

Résultats techniques :

Jeunes cadets. — Hauteur : 1. Métais (S.), Langouet (V.C.) et Guitton (A.L.C.), 1 m. 35.

Cadets. — 80 mètres : 1. Gernoux (A.L.C.), 9" ; 2. Poirier (Segré) ; 3. Brécheteau (Segré).

300 mètres : 1. Annaix (Segré) ; 2. Brécheteau (Segré) ; 3. Fontaine (Segré).

1.000 mètres : 1. Foltaine (Segré); 2. Clément (S.) ; 3. Brécheteau (S.).

Hauteur : 1. Fontaine (S.), 1 m. 52 ; 2. Soulis (V. C.), 1 m. 50 ; 3. Métais (S.) et Gernoux (A.L.C.), 1 m. 45.

Longueur : 1. Gernoux (A.L.C.), 5 m. 79 ; 2. Poirier (S.), 5 m. 76 ; 3. Fontaine (S.), 5 m. 58.

Poids : 1. Soulet (V.C.), 9 m. 97 ; 2 Gernoux (A.L.C.), 9 m. 22 ; 3. Bourgine (M.S.).

Relais 4×80 : 1. Segré, 41" ; 2. A. L. C. ; 3. Mécano.

Juniors-Seniors. — 100 mètres : 1. Brémont (S.), 11" 1/5 ; 2. Glémin (V.C.) ; 3 Lemaître (A.L.C.).

400 mètres : 1. Gautier (V.C.), 57" 2/5 ; 2. Douetteau (V.C.) ; 3. Lequeux (S.).

800 mètres : 1. Lechat (V.C.), 2'14"; 2. Cottrel (A.L.C.) ; 3. Bombray (A.L.C.).

1.500 mètres : 1. Lejeune (A.L.C.), 4'38" ; 2. Peslherbe (M.S.) ; 3. Lequeux (S.).

Hauteur : 1. Brémont (S.), 1 m. 55; 2. Jolaine (A.L.C.), 1 m. 50 ; 3. Garlier (V.C.), 1 m. 45.

Longueur : 1. Brémont (S.), 6 m. 97; 2. Glémin (V.C.) et Jolaine (A.L.C.), 5 m. 95 ; 4. Lemaître (A.L.C.), 5 m. 84.

Poids : 1. Orremdy (A.L.C.), 10 m. 37; 2. Eluère (A.L.C.), 8 m. 52 ; 3. Chauvin (S.), 8 m. 32.

Relais 400×300×200×100 : 1. Amicale ; 2. Voltigeurs ; 3. Segré.

Relais 4×100 : 1. Amicale, 48" 2/5 ; 2. Voltigeurs ; 3. Segré.

Classement général. — 1. Segré, 155 points ; 2. Amicale, 117 pts ; 3. Voltigeurs, 80 pts ; 4. Mécano-Sports, 24 pts. 2

CYCLISME

LE CIRCUIT DE LA ROUTE DE PARIS A NANTES

Dimanche se disputera le circuit de la route de Paris, organisé par la Pédale Nantaise et réservé aux coureurs amateurs des catégories cadets et juniors.

Engagements : 10 francs, café du Helder, rue de Strasbourg, à Nantes.

Clôture : jeudi soir 23 juillet, à 20 heures. 1

LE GRAND PRIX
DU VELOCE CLUB CHEMILLOIS

La bataille s'annonce rude, dimanche prochain sur le vélodrome du Poirier, entre les meilleurs coureurs régionaux qui s'opposeront dans les épreuves inscrites au programme : nationale, vitesse, handicap et américaine d'une heure.

Parmi les champions départementaux qui figurent dans la liste des 20 engagés, nous pouvons citer Cesbron, champion de vitesse de Maine-et-Loire; Soyer, champion-route de Maine-et-Loire; Landais, champion de la Mayenne, etc.; ceux-ci semblent désignés pour les premières places.

Mais leur ambition pourrait bien être mise en échec par leurs excellents adversaires : Bertrand, ex-détenteur du brassard; Moreau, Brault, Bouchard, trois Tourangeaux rapides; Haligon, que les Chemillois seront surpris de revoir aussi ardent; Barbeau, Blouin, Boiron et autres Choletais, tous décidés à ne pas s'en laisser compter.

Les sportifs de Chemillé et de la région choletaise ne manqueront pas de venir en grand nombre assister à une réunion qui promet d'être des plus intéressantes. 1-2

NATATION

UNE GRANDE RENCONTRE
INTER-RÉGIONALE A NANTES
Le 2 AOUT

Devant le succès considérable remporté par la rencontre inter-régionale du mois d'août 1941, la Fédération française de natation a décidé de faire disputer, le 2 août, au bassin du Neptune-Club Nantais, la rencontre inter-régionale qui opposera, cette année, les équipes féminines et masculines des comités de Bretagne, du Poitou et d'Anjou. 1-2-3-4

Dépêches Commerciales

MARCHÉ DE PARIS

PARIS, 22 juillet (de notre rédaction agricole).

GRAINS PANIFIABLES

Les préfets fixent la date de début de la moisson du blé, date qui doit servir de point de départ aux primes récemment instituées. La prime de prompte livraison de 25 francs pour le premier mois sera payée par les organismes stockeurs en même temps que le blé, lequel doit être payé intégralement. Quant à la prime de battage rapide elle sera encaissée par le « batteur agréé », c'est-à-dire, soit par l'entrepreneur de battages, soit par l'agriculteur si celui-ci a été autorisé à battre avec son matériel.

En ce qui concerne les dates d'échéance des primes il y a une nuance à remarquer : la prime de 25 francs, payée pour livraison des seigles, orges ou escourgeons doit être payée pour tout ce qui sera livré « avant » le seizième jour, soit donc jusqu'au 15e jour inclus, alors que la prime de battage de 5 fr., suivant le texte du décret, doit être payée « sur la base des quantités battues jusqu'au seizième jour », soit donc le seizième jour inclus, pour toutes quantités inscrites au carnet de battage.

D'autre part, un récent arrêté a décidé que la taxe de solidarité agricole qui est de 6 francs, sera perçue sur tous les blés livrés à partir du 1er juillet. Taxes sans modification.

CÉRÉALES DIVERSES

La réglementation des battages — qui peut être différente suivant les arrêtés préfectoraux — semble s'inspirer comme l'an dernier du principe que l'entrepreneur au cours de sa tournée doit battre sinon la totalité des grains d'une commune, du moins le maximum compatible avec les moyens de logement des propriétaires et avec les impositions de chacun. D'autre part les entrepreneurs sont tenus de battre par priorité les grains nécessaires aux semences, à la condition que les propriétaires leur apportent les gerbes au chantier de battage.

En tous cas, tout le monde doit avoir conscience des responsabilités que les autorités pourraient faire valoir à l'encontre de négligences éventuelles et c'est pourquoi les agriculteurs devront toujours faire constater par le syndic agricole ou par le Maire tels incidents qui empêchent d'accomplir ce que les règlements exigent.

Taxes sans modification. La farine d'orge a été officiellement taxée à 337,50, marchandise nue sur wagon départ. Farines de maïs jaune d'importation, 351,50, départ usine.

PAILLES ET FOURRAGES

Les producteurs ne devront jamais oublier de réclamer des présidents de commission d'achat un reçu des pailles ou fourrages livrés, ces quantités devant venir en déduction des « impositions ».

Taxes sans modifications.

VINS

Il est rappelé aux vignerons qu'ils doivent obligatoirement livrer leurs vins disponibles à tout négociant qui lui présentera un bon d'achat régulier. Par vins disponibles, l'administration entend tout ce qui reste en dehors de la quantité légale laissée en franchise et après déduction des quantités sorties par congés ou acquits. Au surplus, les vignerons doivent être en possession d'un exemplaire de bulletin de vente que doit lui remettre le négociant au moment de la conclusion de l'affaire.

Les marges commerciales ont été majorées de 50 francs par hectolitre pour les vins rouges et rosés et 75 fr. pour les vins blancs.

POMMES DE TERRE

Les remises de pommes de terre faites par les producteurs aux ouvriers citadins venus aux champs pour les travaux dans les limites fixées par l'administration (25 kilos pour l'ouvrier reste 14 jours, 50 kilos pour un mois, plus 25 kilos par membre de la famille) pourront être imputées sur les impositions du ravitaillement.

Il est rappelé que seuls peuvent être vendus les tubercules dont l'arrachage est autorisé par arrêté préfectoral. Les pommes de terre arrachées indument ne sauraient être prises en déduction des impositions et l'acheteur lui-même serait passible de pénalités.

Pommes de terre nouvelles : au 23 juillet, 240 fr.; 27 juillet, 230 fr. ; 30 juillet, 225 fr., avec prime de 75 fr. pour Hénaut ou Rate, et 35 fr. pour Juli ou Mayette.

BOURSE DE PARIS

SÉANCE DU 22 JUILLET

3 %, 94.35 (94.50) ; 4 % 1917, 102.65 (102.80) ; 4 % 1918, 101 (101.20) ; 5 % 1920, 140.65 (140.45) ; 4 1/2 1932 A, 99.95 (99.85) ; 4 1/2 1932 B, 100.65 (100.30) ; 3 % 1942, 97.75 (97.75) ; Caisse Autonome 5 % 1938, 121.35 (121.35) ; Obligations du Trésor 1933, 1.329 (1.320) ; 4 % 1936 « B », 138 (137.80) ; Bons du Trésor 4 1/2 1933, 1.100 (1.107) ; Caisse Autonome 4 1/2 1939, 1.012 (1.012) ; Crédit National 5 % 1919, 610 (610) ; Crédit National 5 % 1920, 531 (530) ; Crédit National 5 % 1934, 1.074 (1.070) ; Crédit National juin 1941, 2.080 (2.080).

Banque de France, 21.500 (21.750) ; Banque de Paris, 1.794 (1.795) ; Union Parisienne, 1.350 (1.395) ; Crédit Foncier de France, 5.660 (5.600) ; Crédit Lyonnais, 4.600 (4.600) ; Suez Capital, 24.200 (24.100) ; Métropolitain, 3.700 (3.600) ; Nord, 1.970 (1.970) ; Orléans, 1.422 (1.445) ; Santa Fé, 1.392 (1.355) ; Lyonnaise des Eaux, 2.800 (2.825) ; Distribution d'Electricité, 2.260 (2.235) ; Générale d'Electricité, 4.900 (4.805) ; Thomson-Houston, 699 (690) ; Aciéries Nord-Est, 1.205 (1.200) ; Denain-Anzin, 2.920 (2.900) ; Creusot, 4.350 (4.375) ; Tréfileries du Havre, 1.548 (1.522) ; Béthune, 2.485 (2.490) ; Anzin, 1.905 (1.870) ; Courrières, 922 (902) ; Lens, 1.140 (1.140) ; Air Liquide, 2 950 (2.900) ; Kuhlmann, 2.100 (2.075) ; Rhône-Poulenc, 3.300 (3.300) ; Saint-Gobain, 6.100 (6.525) ; Port de Rosario, 21.350 (20.720) ; Brasserie Quilmes, 21.500 (20.200) ; Say, 3.525 (3.520) ; Terres Rouges, 1.180 (1.150) ; Ugine, 4.925 (4.945).

LES COURSES

COURSES A VINCENNES

Jeudi 23 juillet

PRONOSTICS

1re c. : *Reitenmark, Reine des Prés;* 2e c. : *Qunori, Quinta Borda.* 3e c. : *Querella, Qui Trotte.* 4e c. : *Rethel, Rebora.* 5e c. : *Passepile, Quemera ;* 6e c. : écurie Olry, *Paulou.* 7e c. : *Pastille, Querqueville.* 0

LES COURSES
DE LA GUERCHE-DE-BRETAGNE

Les courses de La Guerche-de-Bretagne qui, en 1941, obtinrent un si gros succès populaire, auront lieu, cette année le 30 août, avec un programme qui constituera une grande journée du trotting, sur le coquet hippodrome de Montbourg.

Six épreuves, dotées d'environ 45.000 francs de prix, permettront aux cracks de la spécialité de se mesurer sur une piste aussi plate que souple.

Le Pari Mutuel fonctionnera sur l'hippodrome et le nombre des guichets sera augmenté. (4)

COURSES DE RENNES
26 juillet, 2 août
374.575 francs de prix et primes.

NOUVELLES MARITIMES

Recherche de bénéficiaires de gratification

Parmi le personnel de la Marine Nationale qui a participé au renflouement du pétrolier « Vendée » en avril 1940, on n'a pu, faute d'adresses, envoyer à certains quartiers maîtres et marins la gratification qui leur était accordée.

Ceux dont les noms suivent devront, en conséquence, adresser à M. le Commissaire principal, chef du Service « vivres et matériel », Intendance Maritime à Lorient, les renseignements d'identité suivants « certifiés par l'autorité maritime locale ou la gendarmerie » au vu de pièces d'identité marine possédées par l'intéressé, telles que : Bulletin individuel de démobilisation, livret de solde, extrait du livret matricule avec photographie, etc...

a) Nom et prénoms, matricule, grade et spécialité, adresse actuelle ;

b) Affectation militaire en avril 1940 ;

c) Eventuellement, tous autres renseignements prouvant la participation effective de l'intéressé aux travaux de la « Vendée ».

La gratification correspondante sera envoyée immédiatement à l'intéressé par mandat carte s'il apparaît qu'après vérification il en est bien destinataire, et à condition que les renseignements demandés ci-dessus soient « complets » et « certifiés » sans ambiguïté possible.

Nous indiquons le nom, le prénom et le matricule probable :

Doucet Jean, 1419-R-35 ; Kersaho Laurent, 454-L-36 ; Le Bayon Théophile, 407-L-39 ; Le Meitour Mathurin, 1095-L-36; Le Marcland Jean, 239-L-34; Grandvalet Henri, 83-L-35 ; Spilliaert André, 328-L-31 ; Jahier André, 474-L-34 ; Le Guillou Pierre, 2895-B-36 ; Cauzique Jean, 405-L-37 ; Léger Roland, 78568-I ; Gaujard Maurice, 1717-L-30 ; Neau Pierre, 494-L-35 ; Bedouillat Armand, 460-L-35 ; Angot Jean, 138.671-11; Guiziou Joseph, 1156-27-11; Calvez Pierre, 3459-B-37 ; Tascon Gildas, 1274-L-37 ; Corre Joseph, 3355-B-36 ; Goasdoue Paul, 850-B-35 ; Pasteyer Francis, 606-2-32 ; Huby Georges, 1547-L-29; Maillard Alfred, 4173-B-28; Bougant Jean, 2369-B-31; Cornu Roger, 4544-B-28 ; de Bruyn Alfred, 903-C-39 ; Maugan Louis, 1117-B-28; Becker René, 2045-25-1 ; Coriton Louis, 44.798-3 ; Le Deuff Louis, 2147-G-0 ; Le Roy Roger, 786-L-30 ; Borgniet Albert, 3512-C-31 ; Jolivet Joseph, 1607-B-39 ; Henstch Joseph, 2872-T-36 ; Garcia Pierre, 134-Biz-37 ; Bargain Alain, 946-B-31 ; Lambert Henri, 4912-C-35 ; Lonjon Melchior, 649-Biz-39 ; Pouleau André, 338-L-38 ; Deboyer Bernard, 2941-C-37 ; Le Guennec Jean, I-L-31 ; Gachet Joseph, 41483-3 ; Le Nivet Alex, 464-25-111 ; Jaffre Emmanuel, 123-L-30 ; Le Gars Julien, 4202-Saint-Nazaire ; van Overbech Henri, 1682-T-37 ; Madec Pierre, 1714-26-3 ; Le Pennec Julien, 2335-L-28 ; Fechant Joseph, 886-B-1 ; Kessler Aimé, 1923-L-31.

EXAMENS de la Marine Marchande

Les essais manuels pour l'admission aux différents brevets d'officier mécanicien de la marine marchande auront lieu à Nantes les 12 et 13 août prochains : à l'Ecole nationale professionnelle Livet, 16, rue Dufour, pour la spécialité des tourneurs, et à l'Ecole Leloup-Bouhier, 11, avenue de Launay, pour les spécialités des ajusteurs, chaudronniers et forgerons.

L'essai des chaudronniers en cuivre sera remplacé par un essai de chaudronnier en fer; l'essai de soudure autogène n'aura pas lieu.

Les candidats devront se présenter à l'école indiquée pour leur spécialité à 7 h. 30 dès le premier jour. Toutefois, ceux habitant l'extérieur pourront écrire à l'administration de l'Inscription maritime, à Nantes, en joignant à leur lettre une enveloppe timbrée pourtant leur adresse. Dans ce cas, une convocation leur indiquant la date exacte de leur présentation (premier ou deuxième jour) leur sera adressée.

De même, les candidats refusés à l'écrit devront faire connaître à la même adresse s'ils maintiennent ou non leur candidature pour l'essai à la présente session.

Les dossiers des candidats : capitaines ou patrons de pêche, patrons au bornage et mécaniciens pratiques, devront parvenir au quartier de Nantes avant le 23 juillet.

LEGISLATION MILITAIRE

Indemnité forfaitaire de combat. — Le chef du service de l'Intendance « S. G. » de la place de Rennes fait connaître que toutes les mairies du département sont en possession des imprimés réglementaires pour le paiement des indemnités forfaitaires de combat. Les intéressés ne doivent pas négliger de demander ces imprimés pour percevoir les allocations qui leur reviennent.

A noter que les deux demandes doivent être adressées ensuite au Fonctionnaire de l'Intendance de la circonscription administrative, où le demandeur avait son domicile légal le 8 septembre 1941.

A cette demande, il doit être joint : 1° l'original du certificat de démobilisation. Ceux qui craindraient une perte de ce document peuvent en faire établir une copie conforme certifiée par le maire, et qu'ils conserveront par devers eux.

2° Certificat municipal constatant que l'intéressé avait bien sa résidence dans la commune à la date du 8 septembre 1941.

Emplois réservés. — Certains candidats classés sur les listes d'emplois réservés avant la mobilisation éprouvent des difficultés pour que leurs titres soient examinés. Cette situation mériterait d'être vue de très près en haut lieu.

En effet il se produit fréquemment que des nominations de candidats civils sont publiées au « Journal Officiel » avec la mention « à défaut de candidats militaires classés », alors qu'il y en a qui attendent leur nomination.

Citations homologuées. — Le « Journal Officiel » du 27 juin publie une cinquième série de citations homologuées et ajoute que cette série n'épuise pas la totalité du travail de révision qui se poursuit. Une sixième série de citations homologuées paraîtra ultérieurement au « Journal Officiel ».

Recrutement d'agents d'intendance. — Il vient d'être décidé d'attribuer 200 emplois d'agents de 3e classe aux anciens militaires rentrés dans leurs foyers, qui ont accompli 3 ans de service actif et qui seront âgés de moins de 28 ans au 1er août prochain.

La demande est à adresser à l'intendant départemental. Ces emplois sont réservés aux gradés jusqu'au grade de maréchal des logis chef de réserve. Le concours comprend une dictée de 15 lignes, une composition française, un problème sur les quatre règles et un sur le système métrique.

Unités combattantes. — Une 6e et une 7e liste d'unités combattantes de la guerre 1939-40 vient de paraître.

Charles MORNAY.

Nous pouvons donner à nos lecteurs tous les renseignements d'ordre militaire dont ils peuvent avoir besoin, soldes indemnités, allocations aux familles, pensions, etc. Adresser la correspondance à Charles MORNAY, à « L'Ouest-Eclair » à Rennes. Joindre 5 francs pour frais.

SPORTIFS
Pour être au courant de tout ce qui se passe dans le monde des sports
Lisez « L'OUEST-ECLAIR »

DERNIERE HEURE REGIONALE

A NANTES
Un atelier de menuiserie est la proie des flammes

NANTES, 22 juillet (*de notre rédaction*). — Ce so